



LE JOURNAL TOULOUSAIN

Rendez-vous de la Biodiversité : les entreprises se penchent sur leur lien avec la nature

Par Nicolas Belaubre - 9 octobre 2020

Lors de l'étape toulousaine des Rendez-vous de la biodiversité, sept PME locales ont signé la charte "Entreprises engagées pour la nature". Une journée qui fut l'occasion de réfléchir sur la place de la biodiversité dans les modèles économiques des entreprises.

Qu'un maraîcher, un spécialiste de la logistique ou un avionneur se sente concerné par le dérèglement climatique ou la régulation des émissions de gaz à effets de serre semble évident. Pourtant, les enjeux liés aux questions environnementales ne sont pas spécifiques à certains secteurs d'activité. Au contraire, la prise en compte de la sauvegarde de la biodiversité peut se révéler un atout de développement économique pour toutes les entreprises.

C'est, en tout cas, l'idée que défend la [Cinov, la fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle, du conseil, de l'ingénierie et du numérique](#), partenaire des "Rendez-vous de la biodiversité" portés par l'OFB. Une série de journées de réflexion organisées à travers la France, dont l'étape toulousaine s'est tenue ce jeudi 8 octobre. L'occasion de se pencher, avec des acteurs économiques locaux, sur le rôle et l'intérêt des entreprises dans la préservation de la biodiversité. Et, dans le même temps, d'acter la signature de la charte "Entreprises engagées pour la nature / Act4Nature" par sept PME régionales.

La biodiversité, un capital à prendre en compte

Le premier objectif affiché de ces rendez-vous est de convaincre les entrepreneurs de l'intérêt d'intégrer la préservation de la biodiversité dans leurs business modèle. « La plus grosse erreur, c'est de croire que l'économie est déconnectée des écosystèmes naturels. Nous devons faire comprendre aux TPE et PME qu'elles sont dépendantes et, en même temps, agents de la biodiversité. C'est du capital immatériel », affirme Pierre Audiffren, l'administrateur de la fédération régionale de CINOV, qui regrette la réticence de certains acteurs à s'approprier ces questions.

« Quand nous avons commencé, certaines grandes organisations patronales nous traitaient de compteurs de grenouilles. Ils nous expliquaient qu'ils devaient déjà prendre en compte, la sécurité, la RSE ou les normes de qualité environnementale... Et nous reprochaient d'en rajouter une couche avec la biodiversité », témoigne celui qui est également fondateur de la société Chic-planète consultants.

Réconcilier économie et défense de la biodiversité

Une approche partielle qui, selon Pierre Audiffren, trahit une vision à court terme. Notamment en opposant les notions économiques de production ou de rentabilité et la défense de l'environnement. « Il faut renverser le problème. Le risque de perdre, si on ne fait rien, est largement supérieur à la perspective éventuelle de gains », prévient le consultant qui rappelle que ces dernières années, 70 % de la population totale des vertébrés a disparu. Or, avec leur pouvoir régulateur, les écosystèmes sont une des conditions de la durabilité, même économique. « Chaque fois qu'on perd une espèce, on perd des chances », synthétise-t-il. Selon lui, même si le retour sur investissement n'est pas directement mesurable, la biodiversité peut s'avérer un levier de croissance.

La biodiversité, une valeur ajoutée

Et pour cela, la Cinov promeut des actions concrètes. Autant d'exemples de la valeur ajoutée que peut représenter la biodiversité. « Dans l'immobilier, par exemple, les bâtiments produits avec des espaces de nature sont plus attractifs et se vendent mieux », défend Pierre Audiffren qui insiste sur la différence entre des espaces verts artificiels, tondus ou taillés, et des zones « qui accueillent des essences et espèces favorables à l'épanouissement de la faune et la flore ». De même, de nombreuses solutions d'aménagement du territoire, comme la plantation d'arbres à racines fixatrices plutôt que la construction de digues, peuvent [s'inspirer de la nature](#) et s'appuyer sur ses ressources.



L'expérience de nature, un plus au travail

Par ailleurs, Pierre Audiffren est convaincu de l'impact favorable de la biodiversité dans la qualité de vie, notamment au travail, et dans les stratégies commerciales. « Organiser des réunions professionnelles au sein d'un "Jardin biodiversité" permet de changer l'état d'esprit des collaborateurs. De même, il peut-être judicieux de créer des sentiers balisés que peuvent emprunter les clients pour leur faire découvrir autrement une structure », énumère-t-il. Un effet positif qu'il appelle l'expérience de nature. « C'est un levier puissant d'évolution de nos pratiques, car il parle au cœur de chacun. » Pour lui, du cabinet d'architecte au bureau d'étude, en passant par l'imprimeur ou le spécialiste de la gestion des déchets, tout le monde doit prendre conscience « que ce n'est pas si difficile et qu'il faut cesser d'hésiter ».

Sept entreprises Occitanes ont signé la charte "Entreprises Engagées pour la nature"

Dans le cadre des Rendez-vous de la biodiversité à Toulouse, sept entreprises Occitanes ont signé La charte "Entreprises Engagées pour la nature/ Act4Nature. Ce jeudi 8 octobre, le groupe Denjean, la composterie Cler Verts, Promologis, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, le golf de Vieille-Toulouse, Biocenys, et **Seuil architecture** ont paraphé, comme une soixantaine d'entreprises en France, ce document qui les engage à mettre en place un plan d'action en faveur de la biodiversité. Les signataires doivent notamment réaliser un état des lieux de leur pratiques environnementales, déposer un plan d'action et respecter les 10 principes qui fondent la charte. Entre autres : intégrer la biodiversité dans notre stratégie d'entreprise en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles ; promouvoir l'intégration progressive de la biodiversité dans les décisions ou développer en priorité des solutions fondées sur la nature.
